

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de Minganie tenue par visioconférence le 8 juillet 2021 à 15 h 30.

**SONT PRÉSENTS PAR VISIOCONFÉRENCE :**

- M. Luc Noël : préfet;  
M. Pierre Cormier : conseiller,  
maire de Havre-Saint-Pierre;  
M. Martin Beaudin : conseiller,  
maire de Longue-Pointe-de-Mingan;  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Vigneault : conseillère,  
mairesse de Natashquan;  
M. Léonard Labrie : conseiller,  
maire d'Aguanish;  
M. Jacques Bernier : conseiller,  
maire de Rivière-au-Tonnerre;  
M. John Pineault : conseiller,  
maire de L'Île-d'Anticosti;  
M<sup>me</sup> Josée Brunet : conseillère,  
mairesse de Rivière-Saint-Jean.

**EST ABSENT :**

- M. Martin Côté : conseiller,  
maire de Baie-Johan-Beetz;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

**SONT AUSSI PRÉSENTS :**

- M<sup>me</sup> Nathalie de Grandpré : directrice générale et secrétaire-trésorière;  
M<sup>me</sup> Fanie Boudreau : directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;  
M. Philip Pineault-Jomphe : directeur du service de développement économique;  
M<sup>me</sup> Édith Côté : CPA auditrice, CA de la firme MNP.

**1. VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DE LA CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La secrétaire-trésorière adjointe constate que l'avis de convocation de la séance extraordinaire a été régulièrement envoyé à tous les membres du conseil par courrier recommandé ou remis en personne, et ce, au moins trois jours avant la date de la séance extraordinaire.

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À la préfecture de la MRC de Minganie, la séance est ouverte à 15 h 30 par monsieur Luc Noël. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par madame Marie-Claude Vigneault et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ DE LA CONVOCATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE;
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE;
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;



4. ÉTATS FINANCIERS 2020;
5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT :
  - 5.1 Fonds de développement des territoires – Rapport d’activités 2020-2021;
  - 5.2 Fonds Régions et Ruralité – Rapport d’activités 2020-2021;
  - 5.3 Service des matières résiduelles;
  - 5.4 Espace Régional d’Accélération et de Croissance (ERAC).
6. ADMINISTRATION ET GESTION :
  - 6.1 Action Chômage Côte-Nord;
  - 6.2 Plan Régional des milieux humides et hydriques;
  - 6.3 Ressources humaines;
7. AFFAIRES NOUVELLES :
8. PÉRIODE DE QUESTIONS;
9. CLÔTURE DE LA SÉANCE.

#### 4. ÉTATS FINANCIERS 2020

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, la secrétaire-trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier 2020.

Madame Édith Côté, comptable agréée de la firme MNP présente le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2020.

140-21

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement :

- D'accepter et d'entériner le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2020, tel que présentés.

#### 5. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

##### 5.1 Fonds de développement des territoires – Rapport d'activités 2020-2021

Attendu l'entente relative au Fonds de développement des territoires avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordant une aide financière à la MRC pour promouvoir le développement local et régional;

Attendu que la MRC doit produire annuellement un rapport d'activités, afin de répondre aux exigences de ladite entente;

141-21

En conséquence, il est proposé par madame Marie-Claude Vigneault, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte le rapport d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 du Fonds de développement des territoires, et ce, tel que soumis;
- Que ledit rapport d'activités soit déposé sur le site internet de la MRC et soit transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**



142-21

**5.2 Fonds Régions et Ruralité – Rapport d'activités 2020-2021**

Attendu l'entente relative au Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordant une aide financière à la MRC pour le soutien à la compétence de développement local et régional;

Attendu que la MRC doit produire annuellement un rapport d'activités, afin de répondre aux exigences de ladite entente;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par madame Josée Brunet et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie adopte le rapport d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 décembre 2020 du Fonds Régions et Ruralité, et ce, tel que soumis;
- Que ledit rapport d'activités soit déposé sur le site internet de la MRC et soit transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**5.3 Service des matières résiduelles**

Attendu que la MRC de Minganie possède les compétences au niveau du tri-conditionnement des matières recyclables et qu'elle gère un poste de transbordement pour l'ensemble des municipalités de son territoire, excluant L'Île-d'Anticosti ;

Attendu que depuis les débuts de la collecte sélective en 2012, la quantité de matières recyclables reçue annuellement au poste de transbordement s'est accrue d'au moins 18 % ;

Attendu que la quantité de carton reçue aux installations de la MRC est très importante, voir plus grande que par le passé, et que pour des raisons technico-économiques, l'essentiel de cette matière doit être mis en ballot, accaparant une plus grande part des heures travaillées par l'opérateur ;

Attendu que les arrivages de camion de collecte déchargés au poste de transbordement contiennent un volume significatif de matières non recyclables et de contaminants, accentuant le travail de tri manuel de l'opérateur en place ;

Attendu que le marché des matières recyclables est en plein bouleversement, entraînant de plus grandes exigences quant à la qualité des intrants reçus dans les centres de tri ;

Attendu que davantage de temps doit être consacré par l'opérateur au retrait des contaminants en provenance des arrivages de matières recyclables au poste de transbordement, afin d'éviter des coûts additionnels pour la gestion des rejets par le centre de tri Ressource de réinsertion Le Phare ;

Attendu que la charge de travail reliée aux opérations du poste de transbordement ne peut plus être supportée par un seul opérateur-journalier ;

Attendu la saison estivale exceptionnelle qui attire énormément de visiteurs, donc génère plus de matières recyclables et en conséquence, un volume supplémentaire de contaminants;

**PROCÈS-VERBAL**

**MRC  
de  
MINGANIE**

143-21



Attendu qu'il est nécessaire de faire plus de sensibilisation auprès des citoyens, afin d'améliorer la qualité des matières recyclables et ainsi, éviter l'augmentation de contaminants aux matières recyclables;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par monsieur Pierre Cormier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie ajoute deux journées de travail supplémentaires à l'opérateur remplaçant, comme projet-pilote, et ce, pour une période de 13 semaines, afin d'éviter des coûts additionnels à la gestion des rejets par le centre de tri Ressource de réinsertion Le Phare;
- D'analyser le projet-pilote afin de confirmer ou non la pertinence d'ajouter deux journées supplémentaires annuellement aux opérations du poste de transbordement;
- D'autoriser la confection d'un dépliant ou la production d'une autre forme de communication, ainsi que son envoi dans les casiers postaux de tous les résidents de la Minganie, et ce, rapidement afin de réaliser une sensibilisation pertinente auprès des citoyens sur ce que l'on doit « mettre dans le bac bleu » dans le but d'éviter un volume supplémentaire de contaminants aux matières recyclables;
- De proposer au conseil de la MRC un plan d'information, de sensibilisation et d'éducation de récupération des matières résiduelles, afin de planifier les actions à long terme;
- D'affecter les sommes nécessaires donnant effet à la présente résolution et d'en autoriser l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°143-21.

Certifié en date du 8 juillet 2021.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**5.4 Espace Régional d'Accélération et de Croissance (ERAC)**

Attendu le projet Espace Régional d'accélération et de croissance (ERAC) Côte-Nord avec la collaboration du ministère de l'Économie et de l'Innovation dont le promoteur est l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord, afin de soutenir l'accélération et la croissance des entreprises nord-côtières dans leur développement économique à long terme;

Attendu que ERAC Côte-Nord constituera un nouvel écosystème entrepreneurial formé d'un comité scientifique multidisciplinaire possédant une expertise dans les filières forestière, bioalimentaire nordique, technologique et minière;

Attendu que ERAC Côte-Nord s'engage à développer un projet par MRC pour assurer la participation de l'ensemble du territoire nord-côtier;

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**



Attendu que ERAC Côte-Nord ne remplace aucune structure locale mais inclut les structures existantes dans sa démarche et les projets qu'il développe;

Attendu que ERAC Côte-Nord veut soutenir le développement des entreprises dans tous les aspects de leur organisation dont la gestion, les processus, les technologies, les produits et les services, de même que dans la commercialisation et les modèles d'affaires;

Attendu que puisque l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord n'a pas d'employés, un comité de gestion est créé pour assurer la direction de l'ERAC formé d'un représentant de la MRC de Minganie, de la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, de la MRC de la Haute-Côte-Nord, de la MRC de Caniapiscau, de Développement économique Sept-Îles et de la Corporation développement économique Port-Cartier;

Attendu que le mandat du comité de gestion est de :

- Participer à l'élaboration et recommander le plan d'action et les orientations qui en découlent;
- Élaborer et recommander des prévisions à l'Assemblée des MRC, qui adopte le budget annuel et le rapport annuel;
- Encadrer et superviser la conduite des affaires de l'ERAC incluant les ressources humaines et financières;
- Déterminer les orientations en matière d'entrepreneuriat;

144-21

En conséquence, il est proposé par monsieur Pierre Cormier, appuyé par madame Marie-Claude Vigneault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte d'adhérer à l'ERAC Côte-Nord, afin de dynamiser la région et permettre aux entreprises sur le territoire de la MRC d'obtenir de meilleures pratiques d'affaires en recevant des services d'accompagnement spécialisés et des outils qui vont leur permettre de mieux performer, innover et accroître leur compétitivité et nomme comme représentant sur le comité de gestion de l'ERAC Côte-Nord le directeur du service de développement économique et commissaire industriel de la MRC.

## **6. ADMINISTRATION ET GESTION**

### **6.1 Action Chômage Côte-Nord**

Attendu la résolution numéro 063-21 adoptée par la MRC lors de la séance ordinaire tenue le 16 mars 2021 aux termes de laquelle la MRC a accepté de verser une somme de 2 400 \$ représentant un pourcentage de répartition entre les MRC de la Côte-Nord de 16 %, et ce, en soutien au processus d'enquête d'Action-Chômage Côte-Nord pour la réalisation d'une étude par l'IRIS au montant de 15 000 \$, afin d'obtenir des données fiables et indépendantes concernant l'impact économique du travail saisonnier pour la région;

Attendu que suite à une recherche préliminaire, l'IRIS a répondu de ne pas être en mesure d'obtenir suffisamment de données pour réaliser une étude intéressante;

Attendu que Action Chômage Côte-Nord a convenu de solliciter la firme de sondage Segma Recherche, afin d'obtenir un portrait régional et par secteur de l'emploi saisonnier sur la Côte-Nord;



En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte que la somme de 2 400 \$ initialement attribuée pour la réalisation de l'étude de l'IRIS soit affectée pour l'embauche de la firme Segma Recherche pour l'obtention de données pertinentes qui seront utiles dans la lutte pour la reconnaissance de l'industrie saisonnière et la fin du Trou noir de l'assurance-emploi;
- Que la MRC affecte cette somme de 2 400 \$ donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°145-21.

Certifié en date du 8 juillet 2021.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

#### **6.2 Plan régional des milieux humides et hydriques**

Attendu la planification, l'échéancier des activités et la ventilation des coûts relatifs à l'élaboration du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) déposé à la séance du conseil de la MRC de Minganie le 25 novembre 2020;

Attendu que dans le cadre de l'élaboration du plan régional, la MRC doit organiser un forum, afin de faire ressortir les enjeux relatifs aux milieux humides et hydriques sur le territoire de la MRC, lequel se tiendra en septembre 2021;

Attendu que la MRC a besoin d'expertise pour animer ce forum;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jacques Bernier, appuyé par monsieur Léonard Labrie et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie accepte l'offre de services de l'OBV Duplessis, organisme disposant de ressources chargées de missions concertation/mobilisation pour de tels projets au montant de 1 814,40 \$ ;
- Que la MRC affecte la somme de 1 814,40 \$ plus les taxes applicables donnant effet à la présente résolution et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°146-21.

Certifié en date du 8 juillet 2021.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**

147-21



**6.3 Ressources humaines**

Attendu l'entente de principe sur les conditions de travail intervenue entre la MRC de Minganie et les cadres de la MRC pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2026;

En conséquence, il est proposé par monsieur Léonard Labrie, appuyé par madame Marie-Claude Vigneault et résolu unanimement :

- Que la MRC de Minganie autorise le préfet et la directrice générale à signer la Politique des conditions de travail des cadres de la MRC dans les termes substantiellement conformes à l'entente de principe, ainsi que les contrats de travail donnant effet à la présente résolution;
- Que la MRC affecte les sommes nécessaires reliées au respect de cette entente de principe et en autorise l'engagement, le paiement, de même que le décaissement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je soussignée, Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°147-21.

Certifié en date du 8 juillet 2021.

\_\_\_\_\_  
Nathalie de Grandpré, secrétaire-trésorière

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée au conseil de la MRC.

**9. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Jacques Bernier et résolu unanimement de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 15h50.

**Le préfet,**

**La directrice générale et  
secrétaire-trésorière,**

**Luc Noël**

**Nathalie de Grandpré**

148-21

**PROCÈS-VERBAL  
MRC  
de  
MINGANIE**

INITIALES DU PRÉFET

---

---

INITIALES DU SECR. TRÉS.